



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/2006/1
31 mai 2006

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Dix-neuvième session

Genève, 14 et 15 septembre 2006

Point 4 b) de l'ordre du jour

**SUIVI DES FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LES CORRIDORS ET ZONES
DE TRANSPORT PANEUROPÉENS**

Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes

Communication du Gouvernement kirghize

Parmi les «goulets d'étranglement» en termes de capacité de trafic, il convient de mentionner les postes de contrôle ci-après situés à la frontière avec le Kazakhstan:

- Le poste «Ak-jol» sur la route Bichkek-Almaty (E-125);
- Le poste «Tchaldovar» sur la route Bichkek-Tchaldovar-Tchimkent (E-40).

Vu que ces points de passage subissent la principale charge de trafic, leur capacité est jugée insuffisante en raison du mauvais état des routes. Le projet de remise en état de la route Bichkek-Almaty touche actuellement à sa fin; une fois le projet achevé, le problème de capacité du poste «Ak-jol» devrait être résolu.

La circulation y étant relativement faible, les autres postes de la République kirghize ne connaissent pas de problèmes particuliers.

Des goulets d'étranglement de caractère saisonnier (en hiver, à cause des conditions climatiques) sont également à signaler sur les routes suivantes:

- Bichkek-Och (E-010);
- Bichkek-Naryn-Torougart (E-125);
- Och-Sarytach-Irkechtam (E-007).

Des données relatives au trafic routier journalier moyen des principaux postes de la République kirghize pour 2004 sont présentées ci-dessous.

Afin de résoudre les problèmes relatifs au passage des frontières, le Gouvernement kirghize a adopté les arrêtés suivants:

- L'arrêté n° 638 du 28 août 2004 sur les mesures de remise en état des postes de franchissement de la frontière nationale de la République kirghize destinés au trafic routier, aérien et ferroviaire international et des postes fixes intérieurs installés sur les routes de la République kirghize, et l'arrêté n° 885 du 4 décembre 2004, contenant des modifications et des ajouts. Celui-ci prévoit la mise en conformité des points de passage en application des accords relatifs à la délimitation et à la démarcation des frontières nationales conclus avec les gouvernements des pays limitrophes;
- L'arrêté n° 739 du 7 décembre 2004 sur le renforcement des dispositions relatives aux postes de passage de la frontière nationale de la République kirghize. Celui-ci énonce les obligations qui incombent aux services de contrôle aux fins de l'amélioration de la capacité des points de passage de la frontière.

En vue d'éliminer les goulets d'étranglement, les problèmes liés à la réfection des routes Och-Sarytach-Irkechtam (E-007) et Bichkek-Naryn-Torougart (E-125) sont actuellement à l'étude.

L'État alloue chaque année une partie de son budget aux travaux d'entretien courant des routes, mais le financement de ces travaux reste insuffisant en raison de la modicité de ses ressources budgétaires.

La fréquence des trains sur le réseau ferroviaire national est très basse, car les voies de chemin de fer de la République kirghize se terminent en cul-de-sac. La longueur du réseau ferroviaire est au total de 424,6 km.

La question de la construction d'un axe ferroviaire Chine-Kirghizistan-Ouzbékistan est actuellement à l'étude: la réalisation de cette ligne permettrait au Kirghizistan de devenir un pays de transit.

Densité journalière moyenne du trafic de véhicules, 2004

N° du poste	Routes internationales	Nombre de véhicules			Densité journalière moyenne du trafic
		Camions	Autobus	Voitures	
1	Bichkek-Almaty poste «Ak-jol»	21	55	3 587	3 663
2	Bichkek-Tchaldovar-Tchimkent poste «Tchaldovar»	9	49	Non connu	–
3	Bichkek-Och	665	38	1 100	1 803
4	Bichkek-Naryn-Torougart	32	1	432	465
5	Och-Sarytach-Irkechtam	27	1	443	471
